



LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 13 décembre 2017, à 20 h 15, à laquelle sont présents :

Marc-Olivier Bisson
Jacques D'Août
Edmond Leclerc
Anik Morin
Sylvain Tremblay

Martine Caron
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Caroline St-Louis

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Andreann Thibert

Stéphane Mongeon

Absences

Éric Antoine
Sylvain Léger

Daniel Cooke

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Tremblay.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Daniel Bellemare, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Nathalie A. Charette, directrice du Service des ressources matérielles, financières et du transport scolaire

Le président déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 39 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LA CIRCONSCRIPTION DES MÉANDRES-DE-LA-PETITE-NATION (3) – NOMINATION

RÉSOLUTION 40 (2017-2018)

Attendu la démission de M. Dany Ouellet à titre de commissaire représentant la circonscription des Méandres-de-la-Petite-Nation (3);

Attendu les termes de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), lequel prévoit que le Conseil des commissaires doit procéder par nomination afin de pourvoir le poste laissé vacant;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir ledit poste;

Attendu que le Conseil des commissaires a procédé à l'analyse exhaustive des candidatures reçues;

Attendu que les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3) prévoient la consultation du comité de parents, lequel a émis une



1993

recommandation favorable à l'égard de la candidate retenue lors de sa séance régulière du 7 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE ce Conseil des commissaires nomme madame Caroline St-Louis au poste de commissaire de la circonscription des Méandres-de-la-Petite-Nation (3).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LA CIRCONSCRIPTION DE LA RIVIÈRE-BLANCHE (4) –
NOMINATION

RÉSOLUTION 41 (2017-2018)

Attendu la démission de M. Charles Côté à titre de commissaire représentant la circonscription de la Rivière-Blanche (4);

Attendu les termes de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), lequel prévoit que le Conseil des commissaires doit procéder par nomination afin de pourvoir le poste laissé vacant;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir ledit poste;

Attendu que le Conseil des commissaires a procédé à l'analyse exhaustive des candidatures reçues;

Attendu que les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3) prévoient la consultation du comité de parents, lequel a émis une recommandation favorable à l'égard du candidat retenu lors de sa séance régulière du 7 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE ce Conseil des commissaires nomme monsieur Edmond Leclerc au poste de commissaire de la circonscription de la Rivière-Blanche (4).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LA CIRCONSCRIPTION DE BEAUCHAMPVILLE / DU RUISSEAU
(7) – NOMINATION

RÉSOLUTION 42 (2017-2018)

Attendu la démission de M. Richard Durocher à titre de commissaire représentant la circonscription de Beauchampville / du Ruisseau (7);

Attendu les termes de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3), lequel prévoit que le Conseil des commissaires doit procéder par nomination afin de pourvoir le poste laissé vacant;

Attendu que ce Conseil des commissaires a choisi de lancer un appel de candidatures afin de pourvoir ledit poste;

Attendu que le Conseil des commissaires a procédé à l'analyse exhaustive des candidatures reçues;

Attendu que les dispositions de l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires* (L.R.Q., chapitre E-2.3) prévoient la consultation du comité de parents, lequel a émis une recommandation favorable à l'égard du candidat retenu lors de sa séance régulière du 7 décembre 2017;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE ce Conseil des commissaires nomme monsieur Jacques D'Août au poste de commissaire de la circonscription de Beauchampville / du Ruisseau (7).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE CAROLINE ST-LOUIS DE LA CIRCONSCRIPTION 3

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 3.

*Je, **Caroline St-Louis**, ayant été dûment nommée commissaire de la circonscription 3, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

(Signature)

Assermentée devant moi, ce 13^e jour du mois de décembre 2017.

Raynald Goudreau, directeur général

ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE EDMOND LECLERC DE LA CIRCONSCRIPTION 4

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 4.

*Je, **Edmond Leclerc**, ayant été dûment nommé commissaire de la circonscription 4, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

(Signature)

Assermenté devant moi, ce 13^e jour du mois de décembre 2017.

Raynald Goudreau, directeur général

ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE JACQUES D'AOÛST DE LA CIRCONSCRIPTION 7

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription 7.

*Je, **Jacques D'Août**, ayant été dûment nommé commissaire de la circonscription 7, affirme solennellement que je remplirai fidèlement les devoirs de ma charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.*

(Signature)

Assermenté devant moi, ce 13^e jour du mois de décembre 2017.

Raynald Goudreau, directeur général

Parole au vice-président et nouvelles de la FCSQ

- . Participation au Conseil général de la FCSQ : dépôt du projet de loi 166 quant à la réforme de la taxation scolaire.

Parole aux commissaires

Madame Martine Caron

- . Déménagement, dans les locaux de la MRC Papineau, de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Invite les automobilistes à la prudence, en ce début de période hivernale, en présence d'autobus scolaire ou d'élèves marcheurs.



1995

Monsieur Raymond Ménard

- . Signale que le 20 décembre se tiendra la Journée mondiale de la solidarité.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION 43 (2017-2018)

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 1^{er} novembre 2017 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des présidences des comités du Conseil des commissaires

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Présentation d'un portrait synthèse des comités et organismes qui gravitent autour de Cœur-des-Vallées en action.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage :

- . Plan d'action 2017-2018
- . Chantiers orthopédagogiques
- . Signale que 1790 élèves disposent d'un plan d'intervention à la CSCV

Comité des ressources humaines par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson :

- . Politiques à réviser
- . Gala des commissaires

COORDONNATRICE DU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES – NOMINATION

RÉSOLUTION 44 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 108 (2016-2017) intitulée « Organisation administrative du personnel-cadre pour l'année scolaire 2017-2018 – adoption »;

Attendu qu'un poste régulier à la coordination du Service des ressources éducatives est à combler;

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson;

QUE madame Ann Dontigny soit nommée coordonnatrice du Service des ressources éducatives, à titre régulier, effectif en date du 14 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Dontigny se présente et fait état de son parcours professionnel.

DIRECTEUR DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE L'ORGANISATION SCOLAIRE – PRÉSENTATION

Le vice-président fait état de la nomination de M. Sébastien Bujold à titre de directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire.

M. Bujold fait état de son parcours professionnel et de ses motivations quant à ce nouveau défi professionnel.

CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION DE VOYAGES PÉDAGOGIQUES À TORONTO, PHILADELPHIE ET NEW YORK POUR DES GROUPES D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 45 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat relatif à l'organisation de voyages pédagogiques à Toronto, Philadelphie et New York pour des groupes d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;



1996

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Club Aventure Jeunesse 112 204,31\$
739, rue St-Pierre
Terrebonne QC J6W 1E1

Voyages A+ 116 667,00\$
693, René-Lévesque Ouest
Québec QC G1S 1T1

Agence de voyage Aquarelle Inc. 139 530,00\$
805, chemin de Masson
Gatineau QC J8M 1K1

Attendu l'analyse de conformité effectuée par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et la vérification effectuée par l'ESHG quant au respect des exigences de l'appel d'offres à l'égard des particularités techniques des voyages;

Attendu l'approbation formulée par le conseil d'établissement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin quant à la tenue de ces voyages lors de sa séance du 2 octobre 2017;

Attendu la recommandation de la directrice de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QUE le contrat relatif à l'organisation de voyages pédagogiques à Toronto, Philadelphie et New York pour des groupes d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Club Aventure Jeunesse pour une somme ne dépassant pas cent douze mille deux cent quatre dollars et trente et un cents (112 204,31 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT RELATIF À L'ORGANISATION D'UN VOYAGE COMMUNAUTAIRE AU CAMBODGE ET EN THAÏLANDE POUR UN GROUPE D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN – ADJUDICATION

RÉSOLUTION 46 (2017-2018)

Attendu l'appel d'offres public visant l'octroi d'un contrat relatif à l'organisation d'un voyage communautaire au Cambodge et en Thaïlande pour un groupe d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau;

Attendu les offres reçues et ouvertes :

Voyages Objectif Terre 108 128,00\$
1200, boul. Roland-Therrien
Longueuil QC J4J 4L6

Voyages Synergia Inc 118 368,00\$
118, boul. Curé-Labelle
Laval QC H7L 2Z4

Club Voyages Tourbec-Laval non conforme
(Voyages Michel Derome Inc.)
550, boul. Curé-Labelle Nord, suite 13
Laval QC H7L 4V6

Attendu l'analyse de conformité et la vérification quant au respect des exigences de l'appel d'offres à l'égard des particularités du voyage effectuées par l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu que les sommes permettant de défrayer le coût de ce voyage proviennent de diverses levées de fonds organisées par les élèves concernées ou payées par leurs parents;



1997

Attendu la recommandation du conseil d'établissement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin du 17 octobre 2016;

Attendu la recommandation de la direction de l'école et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le contrat relatif à l'organisation d'un voyage communautaire au Cambodge et en Thaïlande pour un groupe d'élèves de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin (ESHG), à Gatineau, soit adjugé à l'entreprise Voyages Objectif Terre pour une somme ne dépassant pas cent huit mille cent vingt-huit dollars (108 128,00 \$) taxes exclues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – ADOPTION

RÉSOLUTION 47 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 13 (2017-2018) intitulée « Directeur général – nomination » qui précisait notamment qu'à compter du 17 janvier 2018, monsieur Daniel Bellemare soit nommé directeur général de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que ladite résolution prévoyait également que le président, monsieur Éric Antoine, disposait d'une période de trente jours afin de négocier un projet de contrat qui devait ensuite être soumis à l'adoption du Conseil des commissaires;

Attendu les termes de la résolution 30 (2017-2018) intitulée « Contrat du directeur général – prolongation du délai de négociation » qui précisait notamment que le délai de négociation était prolongé de 45 jours;

Attendu les termes du projet de contrat soumis par le président, lequel convient également à M. Daniel Bellemare;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE ce Conseil des commissaires approuve le contrat du directeur général et que le président, monsieur Éric Antoine, soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées le contrat intervenu avec M. Daniel Bellemare et que ledit contrat soit classé au Service de la gestion documentaire de la CSCV sous le titre « Contrat du directeur général ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice des ressources matérielles et financières présente les faits saillants de la révision budgétaire.

RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017-2018

RÉSOLUTION 48 (2017-2018)

Attendu les termes de la résolution 118 (2016-2017) ayant pour titre : « Budget 2017-2018 – adoption »;

Attendu que la présente révision budgétaire prévoit des revenus de 79 618 555 \$ et des dépenses de 79 618 555 \$;

Attendu la recommandation du comité de vérification et des affaires financières lors de leur rencontre du 4 décembre 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 13 décembre 2017;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;



1998

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon;

QUE le budget révisé 2017-2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

EMPRUNT À LONG TERME 2017-2018

RÉSOLUTION 49 (2017-2018)

Attendu que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001), la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 953 000 \$;

Attendu que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

Attendu que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 8 novembre 2017;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard;

QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 953 000 \$, soit institué;

1. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses



1999

d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
3. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt pouvant être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
4. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
5. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président;
Le directeur général;
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BAIL DE LOCATION D'ESPACE VISANT L'AGRANDISSEMENT DE LA PLACE 121 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 50 (2017-2018)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées dispose d'un bail, qui s'échelonne jusqu'en 2026, visant la location du local 101 de l'immeuble situé au 121, chemin Lépine, à Gatineau;



2000

Attendu que ce local accueille depuis septembre 2016 le projet Place 121 visant l'intégration sociale d'élèves adultes handicapés;

Attendu la hausse de clientèle vécue au cours de l'année scolaire 2016-2017;

Attendu la diversification des programmes offerts à la Place 121 (IS, Alphabétisation, FBC, FBD, ISP);

Attendu la liste d'élèves en attente qui s'allonge;

Attendu le désir du Centre la Cité de répondre aux besoins de scolarisation exprimés par la clientèle de sa communauté;

Attendu l'étude du projet d'agrandissement faite par la direction de la formation générale adulte (FGA), la direction du Service des ressources matérielles et financières ainsi que par le directeur général;

Attendu la présentation du bilan financier 2016-2017 de la Place 121 et les prévisions budgétaires des 4 prochaines années;

Attendu la présentation faite aux membres du comité relatif aux affaires matérielles et financières lors de la rencontre du 4 décembre 2017;

Attendu la recommandation de la direction de la formation générale des adultes et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août ;

QUE le Conseil des commissaires autorise le projet d'agrandissement de la Place 121, effectué par la corporation immobilière GHP Inc., au coût de 75 000 \$;

QUE le directeur général soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, la version amendée du bail comprenant un espace supplémentaire de 1240 pi², pour une durée s'échelonnant jusqu'au 31 juillet 2026, le tout d'une valeur supplémentaire de 1 506,08 \$ par mois incluant le loyer additionnel, lequel montant sera ajusté dans le temps selon les termes prévus au bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPEL D'INTÉRÊT VISANT LES SERVICES DE MÉDECIN-CONSEIL – MANDAT À LA VILLE DE GATINEAU

RÉSOLUTION 51 (2017-2018)

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées (CSCV) retient ponctuellement les services d'un médecin-conseil afin de fournir une réponse médicale objective notamment à l'égard de cas d'accident de travail, de maladie professionnelle ou d'invalidité;

Attendu que la CSCV ne dispose plus d'un médecin-conseil depuis le départ à la retraite de celui-ci;

Attendu que de nombreux organismes publics des secteurs scolaire et municipal de l'Outaouais se sont regroupés afin de lancer un appel d'intérêt en vue de retenir les services d'un médecin-conseil commun;

Attendu que la Ville de Gatineau agirait à titre de mandataire dans le cadre de l'appel d'intérêt visant la sélection d'un médecin-conseil commun;

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées souhaite signifier son intention de se joindre à ce regroupement avant la réalisation de l'appel d'intérêt;

Attendu la recommandation formulée par le comité des ressources humaines lors de sa rencontre du 7 décembre 2017;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Caroline St-Louis;



2001

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées joigne l'appel d'intérêt regroupé visant la sélection d'un médecin-conseil et mandate la Ville de Gatineau à procéder en son nom selon les modalités définies par la directrice du Service des ressources humaines;

QUE le directeur général soit mandaté à signer tout document et à prendre toute action permettant de donner pleinement effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES – ADOPTION

RÉSOLUTION 52 (2017-2018)

Attendu les termes de l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q.C.I.-13.3);

Attendu les consultations faites auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents;

Attendu que les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves lors des comités de travail du 27 septembre et du 13 décembre 2017;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand;

QUE la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* soit adoptée telle que déposée (Réf. Recueil de gestion – 5221-04-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES EXIGIBLES DES PARENTS – ADOPTION

RÉSOLUTION 53 (2017-2018)

Attendu les termes des articles 291 à 301 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3);

Attendu les termes de la résolution 95 (2016-2017) ayant pour titre « *Politique relative aux contributions financières exigibles des parents – adoption* »;

Attendu les discussions des membres du Comité consultatif du transport des élèves, lors de la rencontre du 13 octobre 2017;

Attendu la consultation effectuée auprès du comité de parents lors de la rencontre du 9 novembre 2017;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors des comités de travail du 25 octobre et du 13 décembre 2017;

Attendu la recommandation de la directrice des ressources matérielles, financières et du transport scolaire et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin;

QUE ce Conseil des commissaires adopte l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative aux contributions financières exigibles des parents* », le tout tel que discuté;

QUE ladite politique soit modifiée en conséquence, le tout rétroactif au 1^{er} juillet 2017. (Réf. Recueil de gestion – 5211-05-01).

Monsieur le commissaire Marc-Olivier Bisson demande le vote.



2002

POUR (10) : Anne-Marie Arcand, Martine Caron, Jacques D'Août, Edmond Leclerc, Raymond Ménard, Stéphane Mongeon, Anik Morin, Caroline St-Louis, Andreann Thibert, Sylvain Tremblay

CONTRE (2) : Marc-Olivier Bisson, Cécile Gauthier

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ENTENTE INTERVENUE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE CONCERNANT UNE MESURE DE CONCERTATION RÉGIONALE EN CULTURE-ÉDUCATION – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 54 (2017-2018)

Attendu les termes du projet d'entente soumis par le ministère de la Culture et des Communications;

Attendu que cette entente prévoit qu'en retour d'un investissement de 2 667 \$ par la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le ministère de la Culture et des Communications allouera un montant de 8 000 \$ afin de soutenir des activités culturelles au bénéfice des élèves de la CSCV;

Attendu que les modalités d'application du protocole ont été convenues à la satisfaction des deux parties;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du comité de travail du 13 décembre 2017;

Il est proposé par madame la commissaire Martine Caron;

QUE le président, M. Éric Antoine, soit, et est par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;

QUE le directeur général soit également mandaté à signer tout autre document permettant de donner pleinement effet à la présente entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION VISANT L'IMPLANTATION DE L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP) EN PÂTISSERIE DE RESTAURATION CONTEMPORAINE

RÉSOLUTION 55 (2017-2018)

Attendu la solide expertise en alimentation de l'École hôtelière de l'Outaouais du Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie;

Attendu les installations existantes et les équipements spécialisés disponibles au secteur de l'alimentation;

Attendu l'engagement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées et du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie d'assumer les coûts d'implantation de l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en Pâtisserie de restauration contemporaine;

Attendu la notoriété et le rayonnement de l'École hôtelière de l'Outaouais dans la région;

Attendu le continuum de formations du secteur de l'alimentation pour une meilleure réponse aux besoins de main-d'œuvre qualifiée, spécialisée et efficiente;

Attendu que l'offre de cette ASP serait accessible pour les jeunes et adultes de l'Ouest du Québec;

Attendu l'avis favorable de Services Québec pour l'implantation de ce programme;

Attendu l'appui unanime de la Table Éducation Outaouais (TÉO);



2003

Attendu la recommandation positive du Conseil d'administration du Service régional de la formation professionnelle en Outaouais (SRFPO);

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées formule une demande d'autorisation formelle visant l'implantation permanente de l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en pâtisserie de restauration contemporaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 56 (2017-2018)

Il est proposé par madame la commissaire Anik Morin ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 17 janvier 2018, à 20 heures, à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 21 h 22.

Sylvain Tremblay,
Vice-président

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général